

JOURNAL DE MONACO

Administration et Rédaction,
Rue de Lorraine, 13,
à Monaco (Principauté.)

POLITIQUE, LITTÉRAIRE ET ARTISTIQUE

PARAISANT LE MARDI

Tous les ouvrages français et étrangers
dont il est envoyé 1 exemplaire sont
annoncés dans le journal.

INSERTIONS :

Annonces 25 Cent. la ligne
Réclames 50.

On traite de gré à gré pour les autres insertions

On s'abonne, pour la France, à Paris; à l'Agence Havas, rue J.-J. Rousseau, 3, et chez M. St-Hilaire, éditeur de musique du Conserv. Imp. et directeur du Comptoir général des compositeurs, rue du f. Poissonnière, 10
A Nice, LIBRAIRIE VISCONTI, rue du Cours et LIBRAIRIE-AGENCE JOUGLA, rue Gioffredo, 1. près la pl. Masséna
à l'AGENCE-DALGOUTTE, place du Jardin Public, 3

Les abonnements comptent du 1^{er} et du 16 de chaque mois et se paient d'avance.
Les lettres et envois non affranchis seront refusés. — Les manuscrits non insérés seront rendus.

ABONNEMENTS .

Un An 12 Francs
Six Mois 6 id.
Trois Mois 3 id.

POUR L'ÉTRANGER les frais de poste en sus

Monaco, le 18 Mai 1875.

ACTES OFFICIELS.

Le Prince, par Ordonnance du 1^{er} mai, a conféré la Grand Croix de l'Ordre de Saint-Charles à Son Exc. Révérendissime Monseigneur Marini, Archevêque de Palmyre, Secrétaire pour les affaires ecclésiastiques extraordinaires à Rome,

Le Prince, par Ordonnance du 11 de ce mois a nommé M. Emile Rodière, Commissaire de Police de la ville de Monaco, en remplacement de M. Goguet, démissionnaire.

Par Ordonnance Souveraine du 12 de ce mois, M. le Baron Charles Victor Emile de Boyer de Sainte-Suzanne, Gouverneur général de la Principauté, a été autorisé à accepter et à porter le Grand Cordon de l'Ordre du Medjidié qui lui a été conféré par S. M. I. l'Empereur des Ottomans.

La société n'existant que pour procurer certains avantages à ceux qui la composent, ceux-ci doivent payer les dépenses à l'aide desquelles ces avantages sont obtenus. Que l'on étende ou que l'on restreigne les attributions du gouvernement, aucun état social n'est possible sans des dépenses communes et sans le moyen d'y pourvoir; l'impôt constitue ce moyen défini par Adam Smith: contribution de tous les membres de la société aux dépenses du gouvernement.

L'impôt pourra être plus ou moins lourd, plus ou moins justement réparti, plus ou moins bien employé; mais, à moins de circonstances extraordinaires, il ne peut pas ne pas exister. L'importance, la distribution, et l'emploi de l'impôt sont discutables, mais non sa nécessité.

Ce principe étant posé, voici les conséquences; elles sont singulièrement nombreuses, variées et parfois pénibles.

En France, que nous choisissons comme exemple en raison de notre voisinage, — car toutes les nations subissent plus ou moins cette dure loi de l'im-

pôt, — on comprend sous la dénomination générale de contributions directes :

la contribution foncière;
la contribution personnelle mobilière;
la contribution des portes et fenêtres;
et la contribution des patentes;

Et, sous le nom de taxes assimilées aux contributions directes, certains impôts moins importants, tels que :

les redevances sur les mines;
la rétribution pour la vérification des poids et mesures;
la taxe des biens de main morte établie sur les immeubles appartenant à des communautés;
les droits établis pour les frais de visite chez les pharmaciens, les épiciers, les droguistes et les herboristes;
les prestations en nature pour l'entretien des chemins vicinaux;
la contribution pour l'entretien des bourses et chambres de commerce;
les contributions spéciales et locales pour les travaux d'entretien, réparation ou reconstruction de digues, et pour le curage des canaux et rivières non navigables;
les taxes d'arrosage;
les taxes pour travaux et dessèchement de marais;
les taxes locales, affouage, pâturage, pavage, etc.
les rétributions dues par les propriétaires ou entrepreneurs d'eaux minérales;
la taxe des voitures, des chevaux, des chiens;

Puis arrivent les impôts de consommation qui comprennent les droits des contributions indirectes, des octrois et des douanes;

Les taxes des contributions indirectes sont perçues :

Sur les boissons, vins, cidres, poirés, hydromels, eaux de vie, esprits, liqueurs, bière;
sur le sucre;
sur le sel;
sur le tabac, sous forme de monopole;
sur la fabrication des cartes à jouer;
sur la marque et pour la garantie des objets d'or et d'argent;
sur les transports par terre et par eau;
sur la vente des poudres et salpêtre, des allumettes, etc.

Outre ces droits établis sur les propriétés immobilières ou sur les facultés mobilières des contribuables, sur les objets servant à l'alimentation ou aux divers usages de la vie matérielle de l'individu, l'impôt frappe le capital toutes les fois qu'il se montre par un acte constatant son existence, ou par une transmission dont il est l'objet; de là les droits d'enregistrement, de timbre, de greffe, d'hypothèque.

Ajoutez à ces droits perçus par l'Etat les contributions départementale et municipale et vous aurez

la longue nomenclature des charges financières qui pèsent sur nos voisins les Français.

Et encore si ces droits et impôts étaient proportionnels, établis sur des bases justes et immuables! mais entendez les rares économistes qui traitent ces questions avec autorité et compétence; ils vous diront tous que la contribution foncière est disproportionnelle dans sa répartition entre les départements, entre les communes et jusque dans la répartition individuelle; ils vous donneront la preuve du défaut de proportionnalité de contributions personnelle, mobilière, des patentes et des impôts indirects et cependant la France est un pays où l'arbitraire en matière d'impôt est presque impraticable.

Au-dessus de ces exigences fiscales plane le plus lourd des impôts, l'impôt du temps pendant la paix, l'impôt du sang pendant la guerre, le devoir militaire, devoir que les âmes patriotiques réclament, il est vrai, comme un droit et un honneur lorsqu'il s'agit de défendre la Patrie.

Voilà le sort de toutes les nations; partout les peuples sont obligés de payer à l'Etat des contributions dont la quotité varie du dixième à la moitié des revenus privés.

Seule la Principauté de Monaco fait exception à la règle; le gouvernement de S. A. S. ne demande rien à ses sujets, il ne perçoit aucun impôt, aucune contribution, aucune taxe et cependant il pourvoit largement aux dépenses publiques, travaux, constructions, frais administratifs, judiciaires, ecclésiastiques, charitables, etc.; il pousse même la sollicitude jusqu'à supprimer les mesures financières qui, sans être onéreuses, pourraient être vexatoires pour les habitants; c'est ainsi que, tout récemment encore, il supprimait l'impôt sur les chiens. Néanmoins les exigences de ceux qui, ne se rendent pas un compte exact de la situation, sont parfois aussi grandes que celles des citoyens de la République Française ou des sujets du Roi d'Italie; d'autre part les étrangers qui connaissent et admirent cette franchise d'impôts si insolite pour eux, s'étonnent de payer toutes les denrées aussi cher que dans les autres pays; grâce à ce concours de circonstances on peut affirmer, sans crainte d'être démenti, qu'il n'est pas un Monégasque intelligent et laborieux qui n'ait fait ou qui ne soit en mesure de faire une certaine fortune; ce n'est pas nous, certes, qui protesterons contre cet état de choses si favorable aux intérêts de nos compatriotes, mais nous comprenons qu'une situation si exceptionnelle, si prospère, nous impose des obligations morales et, en remerciant la Providence de nous avoir donné pour patrie un pays doué

de toutes les beautés de la nature, nous devons des actions de grâce au Prince, dont la haute intelligence et le sage jugement assurent à la Principauté un gouvernement paternel qui protège les droits et favorise les intérêts de tous, sans exiger de personne aucun sacrifice direct ou indirect.

NOUVELLES LOCALES.

S. A. S. le Prince Héritaire a quitté hier Monaco, se rendant à Tunis, à bord du yacht l'*Hiron-delle*.

Le Prince est accompagné dans son voyage par M. le Lieutenant Ernest Plati, Aide de Camp, par M. le capitaine Bonnifay et M. Harris.

M. Médecin, Maire de Menton et député à l'Assemblée Nationale de Versailles, a eu l'honneur d'être reçu hier par le Prince.

Les exercices solennels du Jubilé se sont terminés le dimanche de la Pentecôte par une magnifique procession qui a rassemblé un très-grand nombre de fidèles.

Le pieux cortège s'est rendu de l'église de la Visitation à la Chapelle du Palais et, de là, au Sanctuaire de Sainte Dévote, Patronne de Monaco. C'était un admirable et consolant spectacle que présentait cette foule accompagnant la Croix; les promeneurs s'arrêtaient saisis d'un véritable sentiment de respect devant cette touchante manifestation de notre foi et contemplaient ces longues files de personnes de tout âge et de toute condition, qui sillonnaient le flanc de notre rocher à l'aspect si imposant, réunies dans une même pensée qu'elles exprimaient comme d'une seule voix par le beau chant liturgique des Litanies.

Les élèves du Collège des Jésuites, les enfants, les jeunes gens et les jeunes filles des écoles, du pensionnat des Dames de S^t-Maur et de l'orphelinat, précédés de leurs bannières, ainsi que les Confréries des Pénitents et les Congrégations, marchaient sur deux rangs, de chaque côté de la route; derrière eux se dressait le Crucifix suivi du Clergé de la Cathédrale et de tous les fidèles.

La présence de S. A. R. Madame la Duchesse de Wurtemberg, qui a tenu à assister à tous les exercices, ajoutait encore à l'éclat de cette belle cérémonie, présidée par M. l'Archevêque.

En promenant par hasard les yeux sur la quatrième page du *Courrier de Cannes*, nous avons été frappé par ces lignes d'une annonce de bains de mer.

« Tandis que les plages de Nice, Monaco, Menton sont tapissées de galets qui fatiguent les pieds des baigneurs, la plage de Cannes présente dans tout son parcours, un sable d'une finesse exceptionnelle que lui envient ses rivales. »

Nous ne savons qui est l'auteur de cette annonce-reclame, mais nous demandons à notre confrère du *Courrier* la permission de protester au nom de Monaco contre les galets dont on veut bien gratifier sa plage.

Monaco, tout aussi bien que Cannes, possède une plage tapissée d'un sable d'une finesse exceptionnelle. Peut-être en certains endroits s'y trouve-t-il des galets: nous l'ignorons.

Mais, comme, à propos de bains, le seul point intéressant d'une plage est celui où l'on se baigne,

nous pouvons affirmer que là où est installé notre magnifique établissement, on ne rencontre qu'un délicieux tapis de sable, qui peut, lui aussi, admirablement constituer ce qu'on appelle un bain de sable.

Nous ne disons rien des plages de Nice et de Menton, parce que nous les connaissons moins bien; du reste, nos confrères sauront sans doute réclamer pour leur localité, s'il y a lieu. Mais nous répétons qu'ici on peut faire une saison de bains dans des conditions exceptionnelles, car la plage est superbe, l'établissement parfaitement aménagé, et Monaco, sous aucun rapport, n'a rien à envier à ses rivales.

Au moment où ce fruit délicieux qu'on appelle la fraise fait sa réapparition sur nos marchés, il n'est peut-être pas inutile d'en citer les propriétés particulières. Qu'on ne l'ignore pas, la fraise a des qualités curatives très-grandes et c'est incontestablement un médicament des plus agréables.

La fraise contient un suc légèrement acide, qui fait qu'elle désaltère et rafraîchit. C'est un fruit qui convient surtout aux personnes bilieuses et sanguines. Cependant, celles qui ont un estomac délicat ne doivent pas en faire un usage trop fréquent, parce que la fraise est froide à l'estomac. On remédie à cet inconvénient en l'assaisonnant avec du vin et du sucre.

L'usage des fraises produit de singuliers effets sur l'économie. On cite des guérisons inespérées.

Linné, le célèbre naturaliste suédois, souffrait de la goutte. La souffrance était telle qu'il fut obligé d'interrompre ses travaux. Sur le conseil d'un médecin, il se mit à manger une quantité de fraises. Au bout de quelque temps, il se trouva soulagé. Les années suivantes, la goutte reparut, mais moins intense, et au bout de quatre ans de même régime, Linné se trouva débarrassé de son infirmité.

D'après Boerhaave, les graines de fraises infusées dans le vin blanc, apportent un soulagement aux personnes atteintes de gravelle et d'affection calculeuse.

Van Swieten assure que des maniaques ont été rendus à la raison en moins d'un mois par l'usage quotidien de fraises.

Les fraises écrasées avec du miel ont la propriété, d'après Apulée, de calmer les douleurs qui ont leur siège à la rate.

Enfin, les fraises sont employées avec avantage dans les maladies inflammatoires.

Nul n'ignore que la culture de la vigne offre, depuis l'invasion du phylloxera, des difficultés très-grandes; c'est au point que bien des propriétaires y ont renoncé, et que leurs vignobles ont été remplacés par des plantations tout autres. Pour remédier autant que possible à cet état de choses qui, s'il prenait de plus grandes proportions, pourrait nuire au bien-être général, on vient de créer à Aussières, arrondissement de Narbonne, en France, une station expérimentale viticole.

Jusqu'à présent, la France ne possédait pas d'établissement de ce genre.

C'est grâce à la donation d'une propriété rurale, faite au département de l'Aude par M. Bouttes-Gach, que le comice agricole de Narbonne peut réaliser aujourd'hui un vœu émis depuis longtemps déjà.

La station viticole et œnologique d'Aussières servira pour toutes expériences de culture et pour l'essai des machines présentées par les associations agricoles de la région méditerranéenne.

La création de cet établissement expérimental peut, en somme, être de la plus grande utilité pour toute notre région, aussi faisons-nous des vœux pour son succès.

CHRONIQUE DU LITTORAL.

Nice. — On lit dans le *Pensiero di Nizza* :

Nous apprenons qu'il est question, dans les vallées de Vermentagna et de la Roya, de former un nouveau comité pour venir en aide au projet de chemin de fer. Il y a plusieurs années, on avait formé une compagnie dont faisaient partie les communes des deux vallées, y compris Ventimiglia, et on avait consacré plus de 30 mille francs aux études faites par le général Cerotti.

Aujourd'hui que M. le baron de Vautheleret a un projet tout fait, ce comité en question ferait quelque chose d'utile en se mettant en relation avec le comité de Nice.

On lit dans le *Journal de Nice* :

Nous voici devant un personnage qui a fait sensation, et qui a par conséquent atteint son but.

Villa Vincent, surnommé Leoni, ou colonel Leoni, né à Lodi, fut condamné par défaut en 1871 à 15 jours de prison, pour exhibition d'emblèmes pouvant compromettre la sécurité publique, paroles outrageantes à la France, et rébellion envers les agents de police.

Les écritures du parquet étant bien tenues, on a retrouvé ce petit chapitre au débit du colonel, et il revient contradictoirement de ce jugement.

Le colonel a la parole. Il commence par déclarer qu'il est l'ami de la France, qu'il est venu se battre pour elle en reconnaissance de ce qu'elle a libéré son pays de l'étranger. Officier garibaldien, il a donné sa démission quand il a vu ce qu'il appelle les pétroleurs se livrer à l'incendie et au pillage. Je suis homme d'ordre, s'écrie-t-il, et il ne pouvait me convenir de servir le désordre. Le général Bordone reçoit dans cette sortie une vigoureuse égratignure que nous lui épargnerons.

Le colonel Villa porte la rosette de grand officier de l'ordre de Charles III d'Espagne et la médaille des campagnes d'Italie et continue ainsi :

J'ai fait partie de l'armée des Vosges, j'ai été appelé brûleur et assassin. J'ai, le revolver à la main, empêché de commettre des crimes. J'ai donné ma démission, et j'ai continué la campagne en amateur (rires bruyants dans l'auditoire).

J'ai été mis en prison douze fois (rires) et j'ai été douze fois mis en liberté comme innocent.

On m'a pris pour Garibaldi. J'ai été calomnié, j'ai découvert mon calomniateur à Monaco où j'ai été mis en prison pour avoir souffleté un monsieur qui avait insulté une femme. Mon calomniateur c'est le député Ordinaire de l'extrême gauche qui, mécontent de ce que j'avais donné ma démission à l'armée des Vosges, m'en a toujours voulu. Le procureur de la République d'Avignon m'a écrit pour me proposer d'être membre de la république universelle (bruyants éclats de rire). Quand je suis arrivé auprès de sa dame à laquelle il m'avait recommandé, on m'a mis quatorze jours en prison. Oh! c'est que cela ne me plaît pas du tout d'aller en prison (rires bruyants).

M. le président interrompt le fougueux orateur, pour réduire la chose à ses proportions vraies, en lisant le jugement de 1871, où les faits sont nettement articulés. Le colonel, quand on lit la déposition de l'agent, s'écrie: « Parjure! parjure! parjure! cet agent de police. »

M. le président lui a fait comprendre ce que ce mot a de peu parlementaire, surtout à une audience où il doit se défendre et non accuser; il ajoute :

Si vous n'étiez pas fautif, pourquoi vous êtes-vous sauvé le lendemain, quand vous avez appris que Brambilla qui portait le drapeau était poursuivi ?

« Moi, me sauver! s'écrie-t-il, j'ai été à Monaco et suis revenu passer 36 heures à Nice. Brambilla méritait d'être arrêté, mais moi! Allons donc! »

Le colonel continue sur ce ton encore quelques instants. Il s'exprime en très bon français, et a une certaine dignité dans le maintien. Agé d'environ 40 ans, il aurait déchiété le député Ordinaire d'une façon pas ordinaire du tout, si M. le président l'avait laissé continuer sur ce ton, mais il lui fait observer que cela est en dehors de la cause.

M. Breuilh consent à abandonner deux chefs d'accusation, mais il maintient l'exhibition d'un emblème pouvant troubler la paix publique, et la rébellion aux agents. On a reproché dans le premier jugement à Villa, d'avoir crié: à bas les Français; il s'en défend très fort.

M^r G. Féraud défend Villa; en quelques mots, il commence par dire que Villa est homme d'ordre, de trop d'ordre peut-être s'il consulte ses propres opinions, etc. Il semblait évident, que le spirituel avocat mettrait un mot d'esprit sur tant d'éloquence.

Le tribunal modifie le jugement de 1871 et condamne le colonel Villa à 8 jours de prison.

Il nous a prié de raconter sa cause *in extenso*; nous avons déféré à son désir. Elle est du reste assez amusante pour que le public la connaisse. Il veut appeler de cette sentence contradictoire, nous a-t-il dit. En passant, nous lui donnerons le conseil de s'en abstenir, car rien ne prouve que la cour d'Aix, chambre des appels correctionnels, verra l'affaire du même œil, et certains jugements y grossissent quelque fois sans miracle comme les pains de l'Évangile.

P. S. — Au moment de mettre sous presse nous apprenons que le colonel a été condamné samedi dernier à 2 jours de prison par M. le juge de paix pour tapage injurieux.

Pas de chance le colonel !

Grasse. — Le mois de mai est pour Grasse le mois du travail, dit la *Gazette*, mais la végétation a été très lente et c'est à peine si nos orangers et nos rosiers montrent leurs boutons. Notre grand marché floral ne se tiendra donc que dans une quinzaine et disons à ce propos que nous assistons chaque année à une bataille qui, grâce à Dieu, ne coûte aucune larme, celle des roses.

Ah! si vous saviez, que d'avis contradictoires, que de ruses, que de mensonges et que d'hésitations de la part de nos parfumeurs avant d'oser balbutier un prix! Enfin les roses arrivent, il faut bien les cueillir et c'est un cours très hasardé, très incertain qui s'établit; heureusement que les parfums ne se cotent pas à la bourse, et que cette marchandise de luxe subit à la vente les mêmes variations qu'à l'achat.

Ce qui est autrement sérieux, c'est notre marché des huiles qui est toujours frappé de léthargie. Il ne reste à présent sur les arbres que le meilleur fruit avec lequel on obtient d'excellentes qualités. Nos fabricants seraient disposés à être très modérés dans leurs prétentions, mais elles sont encore trop élevées pour permettre à notre commerce de soutenir la concurrence étrangère. Les offres de la rivière de Gènes se dressent comme une barrière entre les transactions qui ne peuvent aboutir.

Toulon. — Les 21^e et 25^e compagnies du 4^e régiment d'infanterie de marine destinées à aller tenir garnison au Tonkin, seront embarquées sur le transport la *Creuse* qui doit partir pour Saïgon le 20 du courant.

VARIÉTÉS. (*)

LETTRE A UN CURIEUX

(Suite).

Les dérivés des arts libéraux comprennent :

1^o Les dérivés de la peinture; vitraux, émaux, mosaïques, tapisseries, toiles peintes;

2^o Les applications familières de la sculpture; sur bois, sur ivoire, en or, argent, bronze, cuivre, étain, albâtre;

3^o La gravure en creux ou en relief des métaux ou autres corps, les médailles, sceaux, camées, intailles, nielles;

4^o La céramique qui comprend la poterie, les faïences, les porcelaines et biscuits.

5^o Le mobilier proprement dit: les bahuts, tables, bureaux, lits, sièges sculptés ou incrustés, les miroirs, cadres, pendules, tapis, laques, vernis, boîtes, tissus, broderies, dentelles, les objets de dinanderie, ferronnerie et gainerie.

6^o Les armes et ustensiles.

Cette branche de la curiosité peut offrir un intérêt tout particulier au point de vue de l'histoire industrielle lorsqu'elle a pour objet les collections d'échantillons, de dessins, de modèles et de chefs-d'œuvres de maîtrise. Rien n'est plus éphémère que certaines productions de l'industrie; où chercher les spécimens des étoffes que portaient nos pères il y a deux siècles? ce qui se trouvait entre les mains de tous est devenu introuvable.

7^o Les produits de l'art graphique et typographique, manuscrits, livres rares et précieux, reliures.

Les curiosités proprement dites sont :

1^o Les objets rares et curieux en raison de leur intérêt historique, autographes, chartes, inscriptions, etc.

2^o Les objets intéressants au point de vue anthropologique ou ethnographique, œuvres des temps antehistoriques, armes, ustensiles, costumes de sauvage.

M. H. Berthoud, ce savant écrivain qui sait rendre la science facile et aimable, collectionne les faux-dieux! rien d'étrange comme l'aspect de ce cabinet rempli de statuettes extravagantes, monstrueuses, qui vous menacent de l'œil, du pied, du poing, en faisant d'horribles contorsions et grimaces. Ces affreux manitous, imagés de la laideur et de la méchanceté, inspirent cependant amour et respect à nos frères les sauvages!

Il y a encore une série trop considérable, hélas! qui comprend les excentricités et les futilités recherchées par de prétendus curieux qui sont de véritables monomanes, telles que les timbres-postes, papiers peints, affiches, plaintes, menus de dîners, cartes de visite, cannes, pipes, boutons, allumettes, marons

sculptés, chaussures, bas, jarretières, gants, cordes de pendus, etc. Il faut tout l'esprit de M. Feuillet de Conches pour donner à de pareilles collections un semblant d'utilité et d'intérêt. (*)

Tous ces objets, pour être dignes d'être mis en évidence, doivent être intacts, parfaits, avoir la fraîcheur, l'éclat des premiers jours, avoir tous les signes distinctifs de leur origine, non qu'il faille accorder trop d'importance à une marque, à une signature, car ce qu'il faut rechercher avant tout c'est le caractère général de l'époque, le style de l'école, la manière du maître. Telle pièce signée peut être médiocre et telle autre non signée chante bien haut le nom du grand artiste qui l'a produite dans un moment d'heureuse inspiration. La contrefaçon, si répandue de nos jours, par suite des prix élevés de toutes les curiosités imitera les marques, les signatures, de manière à tromper le prétendu connaisseur qui s'attachera exclusivement à ces preuves matérielles, elle ne trompera jamais le véritable curieux.

Nous nous garderons, mon cher ami, de faire restaurer les pièces incomplètes ou détériorées que nous consentons à conserver, en raison de leur extrême rareté; les restaurations en dissimulant l'état véritable d'un chef d'œuvre le déprécient et lui enlèvent tout son charme.

Le milieu dans lequel sont disposés les objets, leur arrangement exigent une étude spéciale et attentive; les tentures et tapis doivent être d'une teinte calme et unie, les meubles peu nombreux d'un style simple et sévère, afin que l'ensemble du local serve de cadre aux objets d'art et de curiosité qui s'y trouvent. La lumière doit être distribuée avec ménagement, éclairant ce qui est sombre, laissant dans l'ombre ce qui est éclatant. A moins qu'on ne cherche et qu'on obtienne un contraste savant, parfois un beau désordre est un effet de l'art, — il faut éviter l'entassement, le pêle-mêle, le contact de choses aux formes, aux couleurs disparates et qui hurlent de se trouver côte-à-côte. Il y a même des curiosités absorbantes qui ne souffrent aucun voisinage; je vous citerai les ~~tapisseries~~ qui n'admettent ni tableaux ni gravures et ne comportent qu'un ameublement assorti; d'autres objets demandent à être isolés, placés sur des fonds et dans une perspective qui leur conviennent en faisant valoir, le dessin, le coloris, la composition, le style; tout, en un mot, doit concourir à donner aux curiosités le relief, la couleur, le caractère nécessaire en maintenant l'aspect général qui convient à un musée, à une collection ou à un cabinet.

Le musée est surtout disposé au point de vue de l'étude; la méthode et la logique doivent présider à l'arrangement afin de permettre au public de voir et de saisir rapidement.

Dans une collection où les objets ont de grandes analogies, l'ordre chronologique sera préférable à tout autre. On classera ensemble les productions du même art et de la même industrie.

Le cabinet se prête plus facilement à un arrangement artistique et pittoresque. Il faut qu'il ait un accent personnel et dise les aptitudes du maître; de même qu'en parcourant le front d'une bibliothèque on lit les tendances littéraires de celui qui l'a formée, on doit voir la physionomie du curieux rayonner sur tout son cabinet.

(A suivre).

ALFRED GABRIÉ, Rédacteur-Gérant.

Le nouveau *Code d'Instruction Criminelle* de la Principauté de Monaco vient de paraître; le *Code Pénal* est sous presse.

L'imprimerie du *Journal de Monaco* tient le dépôt des exemplaires du *Code d'Instruction Criminelle*, mis en vente au prix de 3 francs.

(*) *Causeries d'un Curieux*. Variétés d'histoire et d'art tirées d'un cabinet d'autographes et de dessins par F. Feuillet de Conches. Paris, Plon. 4 vol. in-8.

MOUVEMENT DU PORT DE MONACO.

Arrivées du 10 au 16 Mai 1875.

MARSEILLE. yacht à v. *Quatres amis*, français, c. Granier, sur lest.
 NICE. b. *St-Antoine*, id. c. Baarli, sable.
 GOLFE JUAN. b. *l'Assomption*, id. c. Audibert, id.
 NICE. b. *l'Assomption*, id. c. Barali, id.
 GOLFE JUAN. b. *Antoinette Victoire*, id. c. Moute, id.
 NICE. yacht à v. *Quatres amis*, id. c. Granier, s. l.
 ID. b. *l'Heureux*, id. c. Massa, sable.
 ID. b. *Jeune Eloïse*, id. c. Giordan, id.
 ID. yacht *l'Hirondelle*, national, appartenant S. A. S. le Prince Albert, sur lest.
 GOLFE JUAN. b. *l'Alexandre*, français, c. Fochon, sable.
 GOLFE EZA. b. *St-Michel*, id. c. Isoard, gravier.
 GOLFE JUAN. b. *St-Ange*, id. c. Fornero, sable.
 ID. b. *l'Indus*, id. c. Jovenceau, id.
 NICE. b. *l'Assomption*, id. c. Barali, id.
 GOLFE JUAN. b. *l'Heureux*, id. c. Massa, id.
 ID. b. *l'Assomption*, id. c. Audibert, id.
 ID. b. *Jeune Eloïse*, id. c. Giordan, id.
 ID. b. *Antoinette Victoire*, id. c. Moute, id.
 MENTON. b. *St-Joseph*, id. c. Palmaro, sur l.
 GOLFE JUAN. b. *l'Indus*, id. c. Jovenceau, sable.
 CETTE. b. *Belle Brise*, id. c. Fornari, vin.

Départs du 10 au 16 Mai 1875.

NICE. yacht à v. *Quatres Amis*, français, c. Granier, sur lest.
 VILLEFRANCHE. b. *St-Antoine*, id. c. Barali, id.
 ID. b. *l'Assomption*, id. c. Audibert, id.
 ID. b. *l'Assomption*, id. c. Barali, id.
 NICE. yacht à v. *Quatres Amis*, id. c. Granier, id.
 GOLFE JUAN. b. *Antoinette Victoire*, id. c. Moute, id.
 VILLEFRANCHE. b. *l'Heureux*, id. c. Massa, id.
 ID. b. *Jeune Eloïse*, id. c. Giordan, id.
 GOLFE JUAN. b. *l'Alexandre*, id. c. Fochon, id.
 ID. b. *St-Ange*, id. c. Fornero, id.
 VILLEFRANCHE. b. *St-Michel*, id. c. Isoard, id.
 GOLFE JUAN. b. *l'Indus*, id. c. Jovenceau, id.
 VILLEFRANCHE. b. *l'Heureux*, id. c. Massa, id.
 ID. b. *l'Assomption*, id. c. Barali, id.
 ID. b. *l'Assomption*, id. c. Audibert, id.
 ID. b. *Jeune Eloïse*, id. c. Giordan, id.
 ST-TROPEZ. b. *St-Joseph*, id. c. Palmaro, fûts vides.
 GOLFE JUAN. b. *Antoinette Victoire*, id. c. Moute, s. l.
 ID. b. *l'Indus*, id. c. Jovenceau, id.
 ID. b. *St-Ange*, id. c. Fornero, id.

PURGE D'HYPOTHÈQUES LÉGALES.

Suivant acte reçu aux minutes de M^e Leydet, notaire et avocat à Monaco, à la date du 17 mai mil huit cent soixante quatorze, enregistré et transcrit.

Monsieur Alexandre de Zlotnicki gentilhomme de Tchernigoff (Russie) y demeurant et y domicilié, ayant élu domicile à Monaco, en la villa dont il va être parlé;

A acquis au prix de cent quatre-vingt mille francs de Madame Hortense Tenaïde Morillon, veuve de Monsieur Auguste François Dusautoy, la dite dame sans profession demeurant et domiciliée à Paris, ayant aussi élu domicile à Monaco, villa Strafforelli, quartier des Moulins.

Une villa meublée, avec les jardins, les eaux d'arrosage, atténuances et dépendances sans aucune exception ni réserve, située à Monaco, quartier de Costa Bella, confrontant au Nord à la ruelle de Moneghetti-Turbie, au Midi à la route de Monaco à Menton, à l'Est aux consorts de Fersen et Ginetti, à l'Ouest à Madame Veuve Florence et à Mesdemoiselles Gastaldi.

Le dix-sept Mai courant, dépôt a été fait au Greffe du Tribunal Supérieur de la Principauté, d'une expédition de l'acte de vente sus-énoncé transcrit.

Avertissement est donné aux personnes ayant le droit de prendre sur l'immeuble vendu et dont la désignation précède, des inscriptions à raison d'hypothèques légales, qu'elles devront requérir ces inscriptions dans le délai d'un mois et qu'à défaut elles seront déchues de leurs droits sur le dit immeuble.

Monaco, le 17 mai 1875.

H. LEYDET, Avocat.

En vente à l'imprimerie du Journal :

UNE VISITE A MONACO

Par H. Métyvier.

Prix: 1 fr. — Par la poste 1 fr. 20

(*) Voir le *Journal de Monaco* des 4 et 11 mai.

HORAIRE DE LA MARCHE DES TRAINS A PARTIR DU 10 MAI 1915. — SERVICE D'ÉTÉ.

Ligne de MARSEILLE à MONACO et à GÈNES.

distan. kilom.	PRIX DES PLACES			STATIONS	471	473	477	481	479	501	487
	1 ^{re} cl.	2 ^{me} cl.	3 ^{me} cl.		mixt.	mixt.	mixt.	dirt.	mixt.	mixt.	dirt.
240	29 55	22 15	16 25	Marseille			mat.	mat.	mat.	soir	soir
173	21 30	16	11 70	Toulon	mat.	mat.	6 40	9 47	10 02		3 04
47	5 75	4 30	3 15	Cannes			7 05	9 06	11 29		3 04
16	1 95	1 45	1 10	Nice			8 04	10 06	12 26		8 17
11	1 35	» 95	» 75	Nice } arrivée			8 16	»	12 43		8 42
9	1 10	» 80	» 60	Nice } départ			8 30	1	2 45	6 »	8 53
7	» 85	» 65	» 45	Villefranche-sur-Mer			8 37	»	2 57	6 11	9 »
2	» 70	» 55	» 35	Beaulieu			8 45	»	4 39	6 18	9 »
10	1 20	» 90	» 65	Eze			9 03	»	4 47	6 26	9 09
19	2 45	1 85	1 30	Monaco			9 08	»	3 22	5 02	6 40
173	19 15	13 55	9 65	Monte Carlo			9 33	»	1 40	3 28	5 08
				Menton			11 45	»	3 28	5 08	6 46
				Vintimille heure de Rome			6 05	»	4 07	5 58	7 40
				Gènes				soir	10 20	10 50	8 16
								soir			

Ligne de GÈNES à MONACO et à MARSEILLE.

distan. kilom.	1 ^{re} cl.	2 ^{me} cl.	3 ^{me} cl.	STATIONS	mixt.	mixt.	mixt.	mixt.	dirt.	mixt.	mixt.	mixt.
					mat.	mat.	mat.	mat.	mat.	soir.	soir.	soir.
173	19 15	13 55	9 65	Gènes, h. de Rome, dép.					7 05		1 05	4 15
19	2 45	1 85	1 30	Vintimille, h. de Paris					12 15		7 05	10 20
10	1 20	» 90	» 65	Menton					7 24		7 30	10 44
7	» 70	» 55	» 35	Monte Carlo					7 48		7 50	11 06
2	» 55	» 40	» 25	Monaco					8 »		7 58	11 14
9	» 85	» 65	» 45	Eze					8 13		8 11	
7	» 70	» 55	» 35	Beaulieu					8 21		8 19	
11	1 35	» 95	» 75	Villefranche-sur-Mer					2 29		8 27	11 38
16	1 95	1 45	1 10	Nice					8 42		8 40	11 51
47	5 75	4 30	3 15	Nice } arrivée					6 08	mat.	10 15	12 35
173	21 30	16	11 70	Nice } départ					7 19		11 28	1 48
240	29 55	22 15	16 25	Cannes					12 04		4 14	7 40
				Toulon					2 22		6 27	9 45
				Marseille							9 05	

Fabrique de Boissons Gazeuses
A. STREICHER, rue des Briques, MONACO
Usine à Vapeur.
PRIX :
Grand siphon... 20° Limonade gazeuse 25°
Demi siphon... 15° Soda water anglais 40°
Punch mousseux » 55 c.

TAVERNE ALSACIENNE
tenue par JAMBOIS, à la Condamine.
Glace vive à 40 cent. le kilo.

Location & vente de Pianos
S'adresser à l'hôtel de la Condamine
VENTE DE MUSIQUE

Hôtel-Restaurant de Strasbourg
TENU PAR LOUIS BOULAS
Ex-Cuisinier de l'Hôtel de Paris
Cabinets de société. — Chambres meublées.
SALLE DE BILLARD.
Monte-Carlo, près le Casino (Monaco)

AGENCE DE LOCATION
FÉLIX GINDRE
Expéditionnaire, au Port, à Monaco
Villas — Appartements meublés ou non meublés
Ventes et achats d'immeubles et de terrains.

CABINET de LECTURE
Grande Maison Nave, à la Condamine.
ABONNEMENT AU MOIS
Ouvrages de toute sorte. — Vente de musique.

G^d HOTEL DES BAINS à MONACO
Cet hôtel admirablement situé sur la plage et qui est déjà avantageusement connu pour le confort de ses appartements et de son service, vient de s'adjoindre, comme annexe, l'ancien HÔTEL DU LOUVRE qui lui fait face, dont l'aménagement et l'ameublement ont été complètement renouvelés.
Grande terrasse, restaurant sur la mer. — Salle à manger, café, salon de conversation, où se trouvent plusieurs journaux et publications littéraires. — La pension avec déjeuner, dîner, logement et service compris à des prix modérés.

ÉTABLISSEMENT THERMAL DE GRÉOULX.
Eaux sulfureuses bromo-iodurées, température 36° 5 centes. Ouvert depuis le 1^{er} Mai
Moyens d'arriver à Gréoulx : — on se rend à Gréoulx par le chemin de fer des Alpes.
De Marseille à la station de Mirabeau. — D'Avignon à la station de Mirabeau
MM. les voyageurs à destination de Gréoulx, trouveront en arrivant à Mirabeau, l'omnibus de l'administration des Bains qui les transportera immédiatement à l'Établissement thermal.
NOTA. S'adresser pour plus amples renseignements à M. le Directeur de l'Établissement à Gréoulx (Basses-Alpes)

35 minutes de Nice

MONACO — MONTE CARLO

20 minutes de Menton

La Principauté de Monaco, située sur le versant méridional des Alpes-Maritimes, est complètement abritée des vents du Nord.
L'hiver, sa température, comme celle de Nice et de Cannes, est la même que celle de Paris dans les mois de mai et de juin. L'été, la chaleur y est toujours tempérée par les brises de mer.
La presqu'île de Monaco est posée comme une

SAISON D'HIVER.
Monaco occupe la première place parmi les stations hivernales du littoral de la Méditerranée, par sa position climatérique, par les distractions et les plaisirs élégants qu'il offre à ses visiteurs, et qui en font aujourd'hui le rendez-vous du monde aristocratique, le coin recherché de l'Europe voyageuse pendant l'hiver.
Le Casino de Monte Carlo offre aux étrangers les mêmes distractions qu'autrefois les Établissements des bords du Rhin : théâtre-concerts, fêtes vénitienes, bals splendides, orchestre d'élite, salle de conversation, salle de lecture, salons de jeux vastes, bien aérés. La Roulette s'y joue avec un seul zéro; le minimum est de 5 francs, le maximum de 6,000 francs. Le Trente-et-Quarante ne se joue qu'à l'or; le minimum est de 20 francs, le maximum de 12,000 francs. Tir aux pigeons installé au bas des jardins.

corbeille éclatante dans la Méditerranée. On y trouve la végétation des tropiques, la poésie des grands sites et des vastes horizons. La lumière enveloppe ce calme et riant tableau.
Monaco, en un mot, c'est le printemps perpétuel.
En regard de l'antique et curieuse ville de **Monaco**, dominant la baie, est placé **Monte Carlo**, création récente, merveilleux plateau sur lequel s'élèvent

le splendide **Hôtel de Paris**, le **Casino** et ses jardins féeriques, qui s'étendent en terrasses jusqu'à la mer, offrant les points de vue les plus pittoresques et des promenades toujours agréables au milieu des palmiers, des caroubiers, des aloès, des cactus, des camélias, des tamarins et de toute la flore d'Afrique.

SAISON D'ÉTÉ.
La rade de **Monaco**, protégée par ses promontoires, est une des plus paisibles de la Méditerranée. Le fond de la plage, ainsi qu'à **Trouville**, est garni d'un sable fin d'une exquise souplesse.
Grand Hôtel des Bains sur la plage, appartements confortables, pensions pour familles à des prix modérés, cabinets élégants et bien aérés, bains d'eau douce, bains de mer chauds.
La seule rade possédant un **Casino** qui offre à ses hôtes, pendant l'été, les mêmes distractions et les mêmes agréments que les établissements des bords du Rhin. Salles de jeux en permanence, concerts l'après-midi et le soir, cafés somptueux, billards, etc.
À **Monte Carlo**, à la Condamine, aux Moulins, villas et maisons particulières pour tous les goûts et à tous les prix.